



# CHALLENGE DES DÉBUTANTS 33

## RENCONTRES LOISIRS

### RÈGLEMENT SAISON 2025

#### 1-PUBLIC CONCERNE

Tous les archers licenciés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 (N° licence >1022672G, licence découverte incluse), de toutes les catégories, toutes armes confondues, n'ayant jamais participé à une compétition ayant permis d'accéder au classement officiel FFTA. La participation au challenge des débutants sera limitée à une année sportive, sauf pour les poussins.

#### 2-LICENCES ADMISES

<b>Adultes</b>	Licence A (pratique en club et en compétition) Licence L (pratique en club-compétitions loisirs)
<b>Jeunes</b>	Licence J (pratique en club ou en compétition)
<b>Poussins</b>	Licence P (pratique en club ou en compétition)

#### 3-CATEGORIES OUVERTES

<b>U11 (Poussins) Hommes 1<sup>ère</sup> année</b>	<b>U11 (Poussins) Filles 1<sup>ère</sup> année</b>
<b>U11 (Poussins) Hommes</b>	<b>U11 (Poussins) Filles</b>
<b>U13 (Benjamins) Hommes</b>	<b>U13 (Benjamins) Filles</b>
<b>U15 (Minimes) Hommes</b>	<b>U15 (Minimes) Filles</b>
<b>U18 (Cadets) Hommes</b>	<b>U18 (Cadets) Filles</b>
<b>U21 (Juniors) Hommes</b>	<b>U21 (Juniors) Filles</b>
<b>Adultes Hommes</b>	<b>Adultes Femmes (toutes catégories adultes classiques confondues)</b>
<b>Arcs à Poulies (mixte)</b>	

#### 4-CONCOURS OUVERTS

Au minimum 3 concours **en salle** pour la saison.

Conditions de tir : 2 fois 5 volées de 3 flèches après échauffement à la distance sans volée d'essai.

Distances de tir :	U11 (Poussins)	10 mètres	Blason de 80
	U13 (Benjamins)	15 mètres	Blason de 80
	U15 (Minimes)	15 mètres	Blason de 60
	U18 (Cadets) U21 (Juniors) et Adultes	18 mètres	Blason de 60
	Arcs à poulies	18 mètres	Trispot de 60 (10 réduit)

Au minimum 3 concours **en extérieur** pour la saison.

Conditions de tir : 2 fois 6 volées de 3 flèches après échauffement à la distance sans volée d'essai.

Distance de tir :	U11 (Poussins)	15 mètres	Blason de 122
	U13 (Benjamins)	20 mètres	Blason de 122
	U15 (Minimes)	25 mètres	Blason de 122
	U18 (Cadets) U21 (Juniors) et Adultes	30 mètres	Blason de 80
	Arcs à poulies	30 mètres	Blason de 80 à 6 zones

#### 5-ORGANISATION

Ces concours doivent se dérouler indépendamment d'un concours officiel et de préférence un samedi après-midi. En cas de couplage avec un concours officiel, ils doivent se dérouler sur une aire séparée, avec une organisation spécifique. Il est souhaitable de respecter un intervalle minimum de 3 semaines entre deux concours. Le Comité Girondin fixera le calendrier après avoir reçu les candidatures des clubs organisateurs volontaires. Les organisateurs s'engagent à utiliser une ciblerie mousse pour les Poussins et les Benjamins.

#### 6-REMONTÉE DES RÉSULTATS

La gestion du concours se fera au moyen d'une version aménagée de Résult'arc. Les résultats devront être envoyés au comité départemental pour l'établissement du classement provisoire et au responsable informatique du comité régional, pour affichage sur le site.

#### 7- CLASSEMENTS

Dans chaque catégorie, un classement sera réalisé en totalisant les 2 meilleurs scores salle avec les 2 meilleurs scores extérieurs. Un classement provisoire sera établi à l'issue de chaque manche et sera complété dès la fin du dernier concours extérieur.

En cas d'égalité, le départage se fera sur la somme du meilleur score salle et du meilleur score extérieur.

Dans le cas où une des manches serait annulée et empêcherait la possibilité d'obtenir les 2 scores minimums en salle ou en extérieur, le classement sera établi avec le meilleur score uniquement sur la manche salle ou extérieure.

#### 8- RÉCOMPENSES

Chaque organisateur est tenu de récompenser les 3 premiers de chaque catégorie.

**A l'issue du dernier concours extérieur, le Comité Girondin récompensera les 3 meilleurs archers de chaque catégorie ayant participé au minimum à 2 concours salle et 2 concours extérieur.**

#### 9- DISPOSITION PARTICULIÈRE

A partir de la saison extérieure, les archers qui le souhaitent pourront simultanément participer au challenge et aux compétitions officielles permettant d'intégrer le classement FFTA, sous réserve de satisfaire aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne la licence pratique en compétition.